

Image not found or type unknown



Désolidarisation crédit voiture

Par **Sousou45**, le **31/10/2017 à 14:19**

Bonjour, rn rn Je me suis séparée de mon ex-concubin en mai 2017 et nous avons un crédit voiture à nos deux noms. rn A ce jour, je ne jouis plus de la voiture, cependant je continue de payer le crédit. rn Comment puis-je me désolidariser du crédit ? rn Mon ex-concubin refuse de vendre la voiture et continue seul à utiliser le véhicule. rn rn Cordialement

Par **morobar**, le **31/10/2017 à 15:36**

Bonjour, rn Il n'y a pas moyen de vous désolidariser, mais si vous cessez de payer le crédit, le prêteur va se rabattre sur votre ex compagnon.